

MAIRIE
de
SAINTE MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La commission de contrôle s'est réunie le **19 février 2026**.

A l'issue de la séance, les mouvements actés sont :

	RADIATIONS	INSCRIPTIONS D'OFFICE JEUNE/NATIONALITÉ	INSCRIPTIONS VOLONTAIRES	TOTAL DES MOUVEMENTS
Bureau 1	27	1	15	43
Bureau 2	16	6	28	50
Bureau 3	24	0	15	39
Bureau 4	23	3	17	43
TOTAL	90	10	75	175

Nombre total d'électeurs sur la liste principale : **3241**

Nombre total d'électeurs sur la liste complémentaire municipale : **16**

Nombre total d'électeurs sur la liste complémentaire européenne : **10**

Total : 3267 électeurs toutes listes confondues

Cette liste est consultable en mairie pour une période de sept jours (art. L20 et R13).

Sainte Marie-aux-Chênes, le 20 février 2026

Le Maire

Sylvie LAMARQUE

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
M. CAYRE

